

La spirométrie en cabinet de médecine de ville

Durée : 6h

La formation à la Spirométrie a pour but de former les médecins et les paramédicaux, des cabinets de médecine de ville, des CPTS, des maisons de santé et tous autres professionnels à la réalisation et à l'interprétation de la spirométrie.



Déroulé de la formation

Module 1 : 3h

Théorique : Remise du contenu de la formation à la spirométrie, apprentissage en autonomie

Module 2 : 1h

Questions/réponses : en présentiel ou en distanciel, avec un pneumologue formateur

Module 3 : 2h

Pratique : Training et réalisation de spirométries en individuel, à votre cabinet

Objectifs pédagogiques

Connaître les objectifs de la réalisation des courbes débits-volumes et mesures de CVL

Connaître les variables mesurées lors de la réalisation de courbes-débits-volumes et Mesures de CVL et leurs significations

Maîtriser les modalités de réalisation du geste en se référant aux règles de bonne pratique

Être capable d'interpréter les résultats

Public concerné et prérequis

La formation est proposée aux médecins de ville et tout autre professionnel de santé souhaitant acquérir ou renforcer des nouvelles compétences pour réaliser des spirométries. La formation est prévue pour un groupe de 8 participants.

Coût

Le prix de cette formation s'élève à 300€ par inscrit

Chiffres : Taux de satisfaction : 84 % - 11 participants - 1 formation en 2025

Modalités d'évaluations

Un questionnaire d'analyse des pratiques professionnelles est soumis à chaque participant en amont de la formation. Un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants à la fin de la formation et un questionnaire d'évaluation des acquis sera envoyé à 6 mois.

Modalités pédagogiques

La pédagogie utilisée s'appuie sur des mises en situation, des jeux de rôle, des études de cas, des vidéo etc. Le partage d'expériences de professionnels de santé et l'analyse de leurs pratiques sont des supports à la réflexion qui permettent de mettre l'expérience et les compétences des participants au cœur des actions de formation.

Modalités d'accès

Inscription préalable :

- l'inscription à la formation doit être effectuée au moins 15 jours avant le début de la session.
- Se préinscrire via le site internet dans l'onglet inscription : <https://cetba-formations.fr/formations/>
- Toute inscription est validée dès réception de la convention reçue signée.

Conditions financières : Le paiement des frais de formation doit être effectué avant le début de la session, sauf en cas d'accord particulier (paiement échelonné ou payable en fin de formation pour les financeurs).

Modalités de règlement : virement bancaire ou chèque.

Le jour J : Les participants doivent se présenter au lieu de formation à l'heure. Les informations pratiques seront communiquées lors de l'envoi de la convocation 15 jours avant le début de la formation.



Vous êtes en situation de handicap, vous avez besoin d'aménager votre parcours de formation pour de multiples raisons.

L'organisme de formation a mis en place des partenariats avec des organismes qui peuvent accompagner des personnes en situation de handicap. Informez-nous, dès notre première rencontre, de vos contraintes et du contexte dans lequel vous envisagez votre parcours de formation ou bien votre accompagnement. Cela nous permettra de vous proposer une modularisation que ce soit en termes de rythme quotidien ou hebdomadaire, d'aménagement du matériel pédagogique ou d'un besoin de suivi spécifique.

Notre référent handicap : Charlotte Blanchard